

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2022

**DELIBERATION N°CD2022-
12/1/40
DOSSIER N°5477**

**DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 DE L'EXERCICE 2022 POUR
LE BUDGET ANNEXE DU LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL
D'ANALYSES**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Mary-Line GEOFFRE, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Thierry GAILLARD, Jérémie SAUTY, Hélène PILAT, Marinette JOUANNETAUD, Marie-Thérèse VIALLE, Bertrand LABAR, Isabelle PENICAUD, Armelle MARTIN, Guy MARSALÉIX, Valéry MARTIN, Renée NICOUX

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE
Catherine GRAVERON à Franck FOULON

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des
Finances et Budget*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

**OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 DE L'EXERCICE 2022 POUR LE
BUDGET ANNEXE DU LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le rapport CD2022-12/1/40 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

- de voter la Décision Modificative n° 2 de l'exercice 2022 du budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses comme suit :

Dépenses de fonctionnement	BP 2022 + DM n°1	DM n°2	TOTAL BP 2022 + DM 1 et 2
011 : charges à caractère général	1 033 340,00 €	- 7 800,00 €	1 025 540,00 €
012 : charges de personnel	1 962 500,00 €	6 800,00 €	1 969 300,00 €
65 : Autres charges de gestion courante	1 710,00 €	1 790,00 €	3 500,00 €
67 : charges exceptionnelles	7 300,00 €	- 790,00 €	6 510,00 €
Sous total dépenses réelles	3 004 850,00 €	- €	3 004 850,00 €
042 : opérations d'ordre	134 500,00 €	- €	134 500,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 139 350,00 €	- €	3 139 350,00 €

Recettes de fonctionnement	BP 2022 + DM n°1	DM n°2	TOTAL BP 2022 + DM 1 et 2
013 : atténuations de charges	2 900,00 €	- €	2 900,00 €
70 : Ventes de produits fabriqués, prestations de services	2 449 850,00 €	- €	2 449 850,00 €
74 : subventions d'exploitation	672 147,00 €	- €	672 147,00 €
75 : autres produits de gestion courante	- €	- €	- €
77 : produits exceptionnels	14 453,00 €	- €	14 453,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 139 350,00 €	- €	3 139 350,00 €

Dépenses d'investissement	BP 2022 + DM n°1	DM n°2	TOTAL BP 2022 + DM 1 et 2
20 : immobilisations incorporelles	50 000,00 €	- €	50 000,00 €
21 : immobilisations corporelles	290 269,11 €	- €	290 269,11 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	340 269,11 €	- €	340 269,11 €

Recettes d'investissement	BP 2022 + DM n°1	DM n°2	TOTAL BP 2022 + DM 1 et 2
040 : opérations d'ordre	134 500,00 €	- €	134 500,00 €
001 : Solde d'exécution de la section d'investissement	205 769,11 €	- €	205 769,11 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	340 269,11 €	- €	340 269,11 €

Le détail figure en annexe de la présente délibération.

- d'appliquer une augmentation générale de 6% sur les tarifs d'analyses du Laboratoire (ensemble du catalogue) à compter du 1er janvier 2023.

Publié sur www.creuse.fr le 21/12/2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le



ID : 023-222309627-20221216-DM2_LABO22-BF

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET